



Dedommagement retard debut de travaux.

Par **mheriz**, le **29/03/2010 à 17:34**

Bonjour,
Propriétaire d'un terrain depuis le 17 decembre 2009, j'ai commencé à rembourser mon crédit le 31/12 2010(960 euros par mois).Je devais commencer les travaux le 1er mars 2010 et quitter le logement que je loue vers decembre 2010 (760 euros par mois)
Or il s'vere que le permis de construire a été refusé pour une histoire de raccordement des eaux usés à une usine de beziers. L'aménageur du lotissement a quand meme vendu ses terrains, du coup les débuts des travaux commenceront au mieux début juin.
Je me retrouve donc a devoir rester plus longtemps chez moi t surtout a devoir cumuler remboursement du crédit plus loyer 3 mois e plus ce qui fait 3 fois 760 euros soit 2180.
L'ammenageur propose de me rembourser 1200 euros (il se base sur le remboursement de l'interet du credit)
Je me sens floué dans l'histoire. Puis-je pretendre a un remboursement aussi des loyers suppléementaires.
Merci de me repondre.